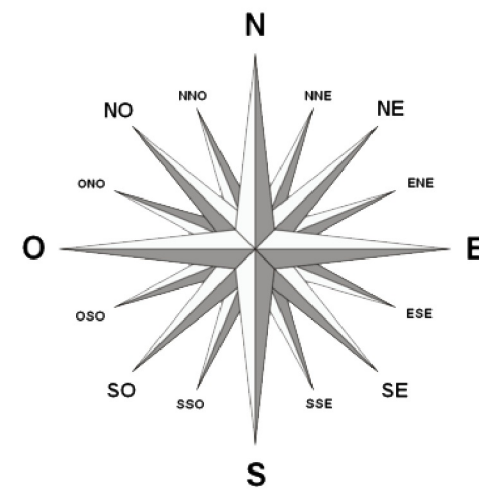
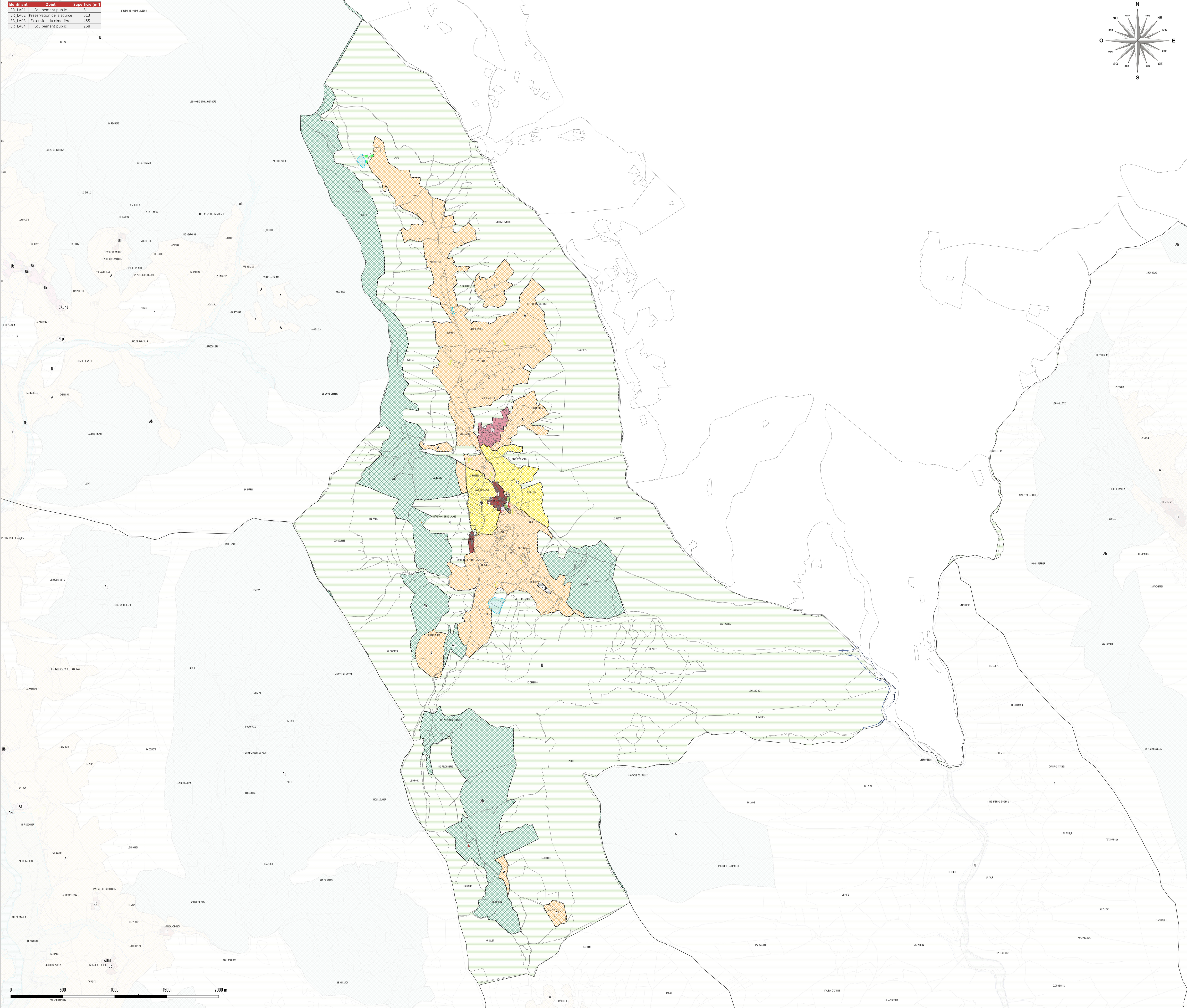


Identifiant	Objet	Superficie (m²)
ER_LAO1	Équipement public	511
ER_LAO2	Préservation de la source	513
ER_LAO3	Extension du cimetière	455
ER_LAO4	Équipement public	268



LEGENDE

FOND DE PLAN

- Limites parcellaires
- Bloti
- Surface en eau

LIBELLE DES ZONES

- Us : zone urbaine correspondant aux centres anciens et vieux villages denses
- Uua : zone urbaine correspondant aux centres anciens des communes pîles
- Ub : zone urbaine correspondant aux extensions accolées aux bourgs
- Uc : zone urbaine correspondant aux lotissements et extensions récentes
- Uca : zone urbaine correspondant aux quartiers résidentiels diffus caractérisés par un risque et/ou potentiel de densification
- Ue : zone d'équipement incluse ou au contact de l'espace urbain
- Uf : zone d'activités touristiques ou de loisirs incluse ou au contact de l'espace urbain
- Ug : zone dédiée aux activités incluse ou au contact de l'espace urbain
- Uu : zone d'extension prioritaire à destination principale d'habitat individuel et/ou collectif
- Uv : secteur d'extension secondaire
- Uw : zone agricole
- Ux : zone agricole difficile d'accès destinée au pâturage
- Uy : zone accueillant un ou des équipements au sein d'un espace à dominante agricole
- Uz : zone de projet d'équipement collectif au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Equipements communaux
- Na : zone accueillant une station d'épuration au sein d'un espace à dominante agricole
- Na1 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Habitat de Bornème
- Na2 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Habitat de Ruzen
- Na3 : zone de projet d'habitat accueillant de l'habitat au sein d'un espace à dominante agricole (Loi Littoral)
- Na4 : zone agricole à fort intérêt paysager, écologique ou patrimonial à préserver
- Na5 : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante agricole
- Na6 : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Espace économique d'Allens
- Na7 : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante agricole - STECAL Espace artisanal de Chaudon-Norante
- N : zone naturelle
- N1 : zone accueillant une activité de carrière au sein d'un espace à dominante naturelle
- N2 : zone accueillant un ou des équipements au sein d'un espace à dominante naturelle
- N3 : zone de projet d'équipement collectif au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Equipement du SYDEVOM et du Département
- N4 : zone accueillant une station d'épuration au sein d'un espace à dominante naturelle
- N5 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Habitat du Poil
- N6 : zone à projet d'habitat au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Habitat du Cheiron
- N7 : zone de jardins incluse ou au contact de l'espace urbain
- N8 : zone à projet de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL de la base nautique
- N9 : zone à projet de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL de Beade
- N10 : zone naturelle liée à l'opération Grand Site 1/3
- N11 : zone naturelle liée à l'opération Grand Site 2/3
- N12 : zone naturelle liée à l'opération Grand Site 3/3
- N13 : zone naturelle à fort intérêt paysager, écologique ou patrimonial à préserver
- N14 : zone accueillant une ou des activités touristiques ou de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Evolution
- N15 : zone accueillant une activité touristique au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Destination Aillours
- N16 : zone de projet d'activités touristiques au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Tourisme de Fontchaude
- N17 : zone de projet d'activités touristiques au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Shoppes du Khann
- N18 : zone accueillant une ou des activités touristiques ou de loisirs au sein d'un espace à dominante naturelle (Loi Littoral)
- N19 : zone accueillant une ou des activités isolées au sein d'un espace à dominante naturelle
- N20 : zone à projet d'activités au sein d'un espace à dominante naturelle - STECAL Espace économique de Moriez

PRESRIPTIONS GRAPHIQUES SURFACIQUES

- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.151-1
- Emplacement Réserve au titre de l'article L.151-41
- Élément de paysage ou patrimoine paysager à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23
- Installations nécessaires à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement au titre de l'article R.151-43 7° et R.151-49 2°
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation Sectorielle au titre des articles L.151-6 et L.151-7
- Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation Thématique au titre des articles L.151-6 et L.151-7
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité en raison de la présence de gypse au titre de l'article R.151-34 7°
- Secteur nécessitant une étude des sols en raison de la pollution des sols au titre de l'article R.151-34 7°
- Zone humide identifiée au titre de l'article L.151-23

PRESRIPTIONS GRAPHIQUES PONCTUELLES

- Élément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique au titre de l'article L.151-23
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural au titre de l'article L.151-19
- Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-11 2°

PRESRIPTIONS GRAPHIQUES LINEAIRES

- Élément de paysage, de patrimoine à protéger ou mettre en valeur au titre de l'article L.151-23
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16
- Installations nécessaires à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement (canaux ASA) au titre de l'article R.151-34
- Voies et chemins à conserver et à créer au titre de l'article L.151-38

HABILITAGE SURFACIQUE

- Bâtiment à usage agricole
- Bâtiment détruit présent au cadastre
- Bâtiment existant non indiqué sur le cadastre
- Cimetière
- Périmètre relatif à l'Xtias des zones inondables

HABILITAGE LINEAIRE

- Voie ferroviaire